



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 2004/19**

---

**Document affiché en préfecture le 28 Septembre 2004**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES**

ARRETE N° 04 DAEPI/1 340 portant délégation de signature à Madame Christine MOURRIERAS  
Directrice Départementale des Services Vétérinaires

Page 1

**DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES**

**ARRETE N° 04 DAEPI/1.340 portant délégation de signature à Madame Christine MOURRIERAS**

**Directrice Départementale des Services Vétérinaires**

**LE PREFET DE LA VENDEE,**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code Rural,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de la Consommation,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets n° 97.1202 du 19 décembre 1997 et n° 97.1203 du 24 décembre 1997 pris pour son application,

VU le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 portant création de directions départementales des services vétérinaires et modifiant le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture,

VU le décret n° 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions de directions départementales des services vétérinaires,

VU le décret du Président de la République en date du 25 juin 2002 portant nomination de M. Jean-Claude VACHER, Préfet de la Vendée,

VU l'arrêté ministériel du 7 Mars 2002 portant nomination du Docteur Christine MOURRIERAS, Inspectrice en Chef de la Santé publique vétérinaire, Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la Vendée,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> Délégation de signature est donnée à Madame Christine MOURRIERAS, Inspectrice en Chef de la Santé Publique Vétérinaire, Directrice Départementale des Services Vétérinaires de la Vendée, à l'effet de signer les décisions et les documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activité énumérés ci-après :

**I AFFAIRES GENERALES – GESTION DU PERSONNEL**

1 Octroi aux fonctionnaires des catégories A, B, C des congés et autorisations d'absence dans les conditions suivantes :

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983  
Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

a) congé annuel

Décret n° 84-972 du 26 octobre 1984

b) congé de maladie

art. 34-2° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

c) aménagement et réduction du temps de travail de la fonction publique de l'Etat  
fixation du règlement intérieur d'aménagement local  
temps de travail et de l'organisation

Décret n° 2000-815 du 25 août 2000

Arrêté ministériel du 18 octobre 2001

d) autorisations d'absence

Note de service du 12 septembre 2002  
Décret n° 84-972 du 26 octobre 1984

e) congé de maternité

art. 34-5° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

f) congé de paternité

Loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001

g) période militaire

art. 53 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

h) mise en position de disponibilité

art. 51 et 52 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

i) recrutement externe sans concours dans divers corps de catégorie C  
agents des services techniques des

Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, art. 17, pour l'accès au corps des agents administratifs et des services déconcentrés  
Décret n° 2002-121 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction

2/ Arrêtés portant commissionnement aux inspecteurs sanitaires de la santé publique vétérinaire, aux techniciens supérieurs des services vétérinaires, aux ingénieurs des travaux agricoles, aux contrôleurs sanitaires et aux vétérinaires inspecteurs contractuels.

publique de l'Etat et de l'arrêté interministériel du 22 février 2002 modifié  
Code Rural, art. R.\* 214-16, R.\* 221-21 à 25  
Code Rural, art. R.\* 228-3, R.\* 231-2 à 11, R.\* 237-1 et R.\* 224-29

3/ Arrêtés portant nomination d'un inspecteur de la santé publique vétérinaire vacataire, ou d'un contrôleur sanitaire vacataire dans la limite des crédits délégués à cet effet.

Décret n° 67-295 du 31 mars 1967  
Décret n° 69-503 du 30 mai 1969

## **II – DISPOSITIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES**

### **A - SANTE ANIMALE : POLICE SANITAIRE ET PROPHYLAXIES COLLECTIVES**

#### **EXERCICE DE LA MEDECINE ET DE LA CHIRURGIE DES ANIMAUX**

1 Etablissement et diffusion de la liste des vétérinaires sanitaires résidant dans le département.

Code Rural, art. R.\* 221-8

2/ Arrêtés portant attribution du mandat sanitaire aux vétérinaires, aux docteurs vétérinaires et aux élèves des écoles vétérinaires françaises, titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires, sanctionnant la formation reçue au cours du deuxième cycle d'études vétérinaires, ou d'un diplôme qui en permet la dispense.

Décret 2004-779 du 28 juillet 2004,  
Code Rural, art. R.\*221-4 à R.\*221-7,  
R.\*221-9 à R.\*221-10, R.\*221-13 à R.\*221-16

#### **GENERALITES PROPHYLAXIE ET POLICE SANITAIRE**

3/ Qualification de vétérinaire officiel.

Code Rural, art. L.221-13

4/ Arrêtés relatifs aux mesures de Police Sanitaire des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints d'une maladie réputée contagieuse.

Code Rural, art. L.221-1 à L.225-1 et notamment L. 223-6 et L. 223-8  
Code Rural, art. R.\*223-39 à R.\*223-57  
Décret du 6 octobre 1904  
Arrêté du 23 juin 2003

5/ Arrêtés créant une commission chargée d'émettre un avis sur le recours aux fonctionnaires pour l'exécution des mesures de prophylaxie collective.

Décret n° 80.516 du 4 juillet 1980  
Code Rural, art. R.\*224-2

6/ Arrêtés rendant obligatoire des mesures collectives de prophylaxie.

Code Rural, art. R.\*221-15 à 221-16  
R.\* 224-11 à 224-13

7/ Arrêtés précisant les conditions techniques, administratives et financières des mesures de prophylaxie collective.

Décret n° 80.516 du 4 juillet 1980

8/ Arrêtés créant une commission chargée d'émettre un avis sur le recours aux fonctionnaires pour l'exécution des mesures de prophylaxie collective.

Décret n° 80.516 du 4 juillet 1980

9/ Arrêtés portant réquisition de service pour exécution des mesures de prophylaxie d'office et des mesures de lutte contre les Maladies Réputées Contagieuses.

Code Rural, articles L. 224-3 et L. 223-21  
Ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959

10/ Arrêtés fixant les mesures particulières en matière de foires, concours et expositions.

Code Rural, art. L. 223-7 et L. 214-17

11/ Agrément des négociants et centre de rassemblement.

Code Rural, article L. 233-3

#### **DESINFECTION**

12/ Arrêtés fixant les mesures relatives au nettoyage et à la désinfection des véhicules routiers, des wagons et des locaux servant au transport ou à l'hébergement des animaux.

Code Rural, articles L. 221-3 et L. 214-16  
Décret du 6 octobre 1904  
Arrêté du 28 février 1957

13/ Arrêtés autorisant des entreprises publiques et privées à pratiquer la désinfection des exploitations.

Arrêté du 28 février 1957

14/ Arrêtés prescrivant les travaux d'aménagement nécessaires à l'assainissement des locaux infectés de brucellose.	Code Rural, articles R.* 224-22 à 224-35
<b><u>IDENTIFICATION</u></b>	
15/ Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière d'identification des animaux.	Code Rural L. 221-4, R.* 653-14 à 653-49
<b><u>INDEMNISATION DES ANIMAUX</u></b>	
16/ Arrêté fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des animaux abattus au titre de la lutte contre les maladies animales.	Arrêté du 30 mars 2001 modifié
17/ Décisions relatives à l'estimation des animaux abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration et notification à leurs propriétaires.	Arrêté du 30 mars 2001 modifié
<b><u>REPRODUCTION</u></b>	
<b>Délivrance d'agrément ou d'autorisations :</b>	
18/ Agrément sanitaire des centres de collecte de sperme de l'espèce porcine.	Arrêté du 7 novembre 2000 modifié
19/ Agrément sanitaire des centres de collecte de sperme des espèces bovine, ovine et caprine.	Arrêté ministériel du 12 juillet 1994 Arrêté ministériel du 30 mars 1994 Arrêté ministériel du 29 mars 1994
20/ Autorisation sanitaire d'utilisation de verrats pour la production de semence.	Arrêté du 7 novembre 2000 modifié
21/ Autorisation sanitaire d'utilisation et autorisation d'admission en centre des reproducteurs des espèces suivantes : - espèce bovine - espèce caprine - espèce ovine	Arrêté du 12 juillet 1994 modifié Arrêté du 29 mars 1994 modifié Arrêté du 30 mars 1994 modifié
22/ Agrément sanitaire communautaire des équipes de transfert embryonnaire bovin, ovin, caprin : - espèce bovine - espèces ovine et caprine	Arrêté du 13 juillet 1994 modifié Arrêté du 31 mars 1994 modifié
23/ Agrément sanitaire communautaire : - des équipes de collecte d'ovules et d'embryons équins - des centres de collecte de semence de l'espèce équine	Arrêté du 11 mars 1996 Arrêté du 8 mars 1996
<b><u>Tuberculose</u></b>	
24/ Arrêtés fixant les mesures techniques, administratives et financières de lutte contre la tuberculose bovine et caprine.	Code Rural, article R.* 224-47 à 224-61 et R.* 228-11 Arrêté ministériel du 15 septembre 2003 Arrêté ministériel du 6 juillet 1990 Arrêté ministériel du 11 juillet 1990 Arrêté ministériel du 4 mai 1999
25/ Arrêtés portant attribution de la patente sanitaire et de la patente vétérinaire et médicale.	Code Rural, articles R.* 224-62 à 224-65 Arrêté ministériel du 3 août 1984
26/ Arrêtés réglementant la circulation, le transport et l'accès à certains lieux des bovins non reconnus indemnes de tuberculose.	Code Rural, article R.* 224-47 à 224-61 et R.* 228-11
27/ Arrêtés fixant la liste des abattoirs sur lesquels doivent être dirigés les bovins reconnus tuberculeux.	Code Rural, article R.* 224-47 à 224-61 et R.* 228-11
28/ Décisions d'abattage total d'un cheptel atteint de tuberculose.	Code Rural, article R.* 224-14 Arrêté ministériel du 15 septembre 2003

### **BRUCELLOSE BOVINE, OVINE ET CAPRINE**

29/ Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de brucellose bovine, ovine et caprine.

Code Rural articles R.\* 223-79 à 223-87  
R.\* 224-22 à 224-35  
Arrêté du 28 février 1957  
Arrêté du 20 mars 1990 modifié  
Arrêté du 13 juillet 1990  
Arrêté du 13 octobre 1998  
Arrêté du 20 mars 1990 modifié  
Code Rural article R.\* 224-14

30/ Décisions d'abattage total d'un cheptel atteint de brucellose.

Arrêté ministériel du 15 mars 2002 modifié

### **BRUCELLOSE PORCINE**

31/ Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire relatives à la brucellose des suidés domestiques et sauvages en élevage.

### **FIEVRE APHTEUSE**

32/ Arrêtés fixant les mesures techniques, administratives et financières applicables en cas de fièvre aphteuse.

Code Rural articles R.\* 223-22, R.\* 223-39 à 57  
Arrêté ministériel du 23 novembre 1994  
Arrêté ministériel du 18 mars 1993

### **FIEVRE CATARRHALE DU MOUTON**

33/ Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire.

Arrêtés interministériels des 21 août 2001 et 12 septembre 2001

### **LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE**

34/ Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre la leucose bovine enzootique.

Code Rural articles R.\* 224-36 à 224-46  
Arrêté ministériel du 31 décembre 1990

### **ENCEPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE**

35/ Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Arrêté ministériel du 3 décembre 1990 modifié  
Arrêté ministériel du 4 décembre 1990 modifié

### **TREMBLANTE OVINE ET CAPRINE**

36/ Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte et de police sanitaire contre la tremblante ovine et caprine.

Arrêté ministériel du 15 mars 2002 modifié  
Arrêté du 27 janvier 2003

### **PESTE PORCINE CLASSIQUE**

37/ Arrêtés fixant les mesures de lutte contre la peste porcine classique.

Arrêté ministériel du 23 juin 2003

### **PESTE PORCINE AFRICAINE**

38/ Arrêtés fixant les mesures de lutte contre la peste porcine africaine

Arrêté ministériel du 11 septembre 2003

### **MALADIE D'AUJESZKY**

39/ Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de lutte contre la maladie d'Aujeszky.

Arrêté ministériel du 6 juillet 1990  
Arrêté ministériel du 8 juillet 1990  
Arrêté ministériel du 27 février 1992

### **MALADIE VESICULEUSE DES SUIDES**

40/ Arrêtés fixant les mesures particulières en matière de maladie vésiculeuse des suidés.

Arrêté ministériel du 8 juin 1994

### **METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES**

41/ Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre la métrite contagieuse des équidés.

Arrêté ministériel du 7 février 1992  
Arrêté ministériel du 29 avril 1992

### **ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES**

42/ Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre l'anémie infectieuse des équidés.

Décret n° 92-1029 du 23 septembre 1992  
Arrêté ministériel du 23 septembre 1992

### **MENINGO-ENCEPHALO-MYELITIS**

43/ Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de méningo-encéphalo-myélite des équidés.

Arrêté du 27 juillet 2004

### **PESTE EQUINE**

44/ Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de peste équine.

Code Rural articles R.\* 223-99 à 223-114  
**Arrêté du 2 février 1996**

### **GIBIER**

45/ Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière d'élevage de sangliers dont autorisation de transport

Arrêté du 8 octobre 1982 modifié

- et de commercialisation.
- 46/ Arrêtés d'autorisation d'ouverture d'élevages de gibiers. Code de l'Environnement, articles R. 213-24 à R. 213-36
- 47/ Décisions d'attribution de certificat de capacité pour l'élevage de gibier. Décret N° 94-198 du 8 mars 1994
- 48/ Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de vente, d'achat et de détention de gibier. Arrêté du 28 février 1962 modifié  
Arrêté du 12 août 1994
- 49/ Mises en demeure de régularisation. Code de l'Environnement, articles R 213-44 et R. 213-47

#### **RAGE**

- 50/ Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de rage. Code Rural articles R.\* 223-23 à 223-37  
Arrêté du 6 février 1984  
Arrêté du 21 avril 1997

#### **AVICULTURE**

- 51/ Arrêtés et décisions portant organisation technique et financière d'un contrôle officiel hygiénique et sanitaire des établissements producteurs d'œufs à couver et des établissements d'accouplement. Arrêtés ministériels du 26 octobre 1998
- 52/ Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de salmonellose aviaire. Arrêtés ministériels du 26 octobre 1998
- 53/ Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de maladie de Newcastle et d'influenza aviaire. Arrêté ministériel du 8 juin 1994 modifié

#### **PISCICULTURE - AQUACULTURE**

- 54/ Agréments des établissements de pisciculture ou d'aquaculture. Décret n° 90.804 du 7 septembre 1990
- 55/ Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de maladies réputées contagieuses des poissons. Arrêté ministériel du 22 septembre 1999  
Arrêté ministériel du 23 septembre 1999

#### **APICULTURE**

- 56/ Arrêtés fixant les distances à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines de la voie publique. Code Rural, art. L. 211-6
- 57/ Arrêtés relatifs à l'application des dispositions sanitaires. Décret n° 78-91 du 10 janvier 1978  
Arrêté ministériel du 11 août 1980 modifié  
Arrêté ministériel du 16 février 1981  
Arrêté ministériel du 22 février 1984
- 58/ Arrêtés portant nomination des agents spécialisés pour les questions apicoles, placés sous l'autorité du Directeur des Services Vétérinaires. Arrêté ministériel du 11 août 1980 modifié
- 59/ Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des colonies d'abeilles, des cadres, des hausses, ou ruches, détruits dans le cadre de la lutte contre les maladies réputées contagieuses. Arrêté ministériel du 16 février 1981

#### **HYPODERMOSE**

- 60/ Arrêtés relatifs à la lutte contre l'hypodermose bovine. Code Rural, art. L. 224.1,  
R.\* 224-15 à 224-16  
Arrêté ministériel du 6 mars 2002

#### **B - PROTECTION ANIMALE GENERALITES**

- 61/ Arrêtés et décisions fixant les mesures particulières applicables en matière de protection animale. Code Rural, art. L. 214-1 à L. 214-24  
Code Rural, art. R.\* 214-17 à 214-18,  
R.\* 214-35 à 214-62
- 62/ Arrêtés fixant les mesures d'urgence pour abréger la souffrance d'animaux. Code Rural, art. R.\* 214-58 et R.\* 214-61

63/ Arrêtés relatifs aux modalités de délivrance du certificat de capacité des espèces domestiques.	Arrêté ministériel du 1 <sup>er</sup> février 1981
<b><u>ABATTAGE</u></b>	
64/ Arrêtés délivrant une autorisation pour l'abattage rituel des animaux destinés à la consommation humaine.	Code Rural, art. R.* 214-75
<b><u>TRANSPORT</u></b>	
65/ Agrément des transports d'animaux vertébrés vivants.	Code Rural, art. L. 214-12 Code Rural, art. R.* 214-49 à 214-62
<b><u>ANIMAUX DE COMPAGNIE</u></b>	
66/ Cession d'animaux de compagnie : dérogation à l'interdiction de cession dans les manifestations et lieux non spécifiquement consacrés aux animaux.	Code Rural, article L. 214-7
67/ Activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques : délivrance du certificat de capacité, mise en demeure, suspension ou retrait de certificat de capacité, suspension d'activité.	Code Rural, articles L. 214-6 et L. 215-9 Code Rural, art. R.* 214-25 à 214-27 Arrêté du 1 <sup>er</sup> février 2001
<b><u>CARNIVORES</u></b>	
68/ Arrêtés relatifs à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant et aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité s'y rapportant.	Arrêté du 26 octobre 2001
69/ Arrêtés portant organisation des concours et expositions des carnivores domestiques.	Code Rural, art. R.* 223-23
70/ Arrêtés et décisions fixant les mesures particulières applicables aux établissements d'élevage, de transit, de garde, de vente ou de toilettage de carnivores domestiques, dont mise en demeure et suspension d'activité.	Code Rural, articles L. 214-7 et L. 215-9 Code Rural, art. R.* 214-28 à 214-33 Arrêté du 30 juin 1992 modifié
71/ Délivrance des récépissés de déclaration des établissements de transit, vente ou toilettage de carnivores.	Arrêté du 30 juin 1992 modifié
72/ Habilitation des personnes pouvant procéder au tatouage des chiens.	Arrêté du 30 juin 1992 modifié
73/ Délivrance des certificats de capacité pour le dressage des chiens au mordant.	Code Rural, article L. 211-17 Arrêté ministériel du 17 juillet 2000
<b><u>CENTRES EQUESTRES</u></b>	
74/ Arrêtés relatifs à l'homologation, au classement et au contrôle des établissements hippiques.	Décret n° 79-264 du 30 mars 1979 Arrêté du 30 mars 1979 Arrêté du 25 octobre 1982 Arrêté du 13 octobre 1986
<b><u>EXPERIMENTATION ANIMALE</u></b>	
75/ Arrêtés d'agrément des établissements d'expérimentation animale.	Code Rural, art. R.* 214-87 à 214-112 Arrêté ministériel du 19 avril 1988
76/ Attribution de certificat d'autorisation d'expérimenter sur les animaux vivants	Code Rural, art. R.* 214-87 à 214-112 Arrêté ministériel du 19 octobre 1988
77/ Autorisation de recours à des fournisseurs occasionnels.	Code Rural, art. R.* 214-87 à 214-112
<b><u>C – PROTECTION DE LA NATURE</u></b>	
78/ Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de protection de la nature et de détention d'animaux non domestiques.	Code de l'Environnement., art. R212-1 à 213-50, R211-1 à 211-14 Code Rural, art. L. 213-4 à 213-5 et L. 214-6 Code Rural, art. R.* 214-82 à 214-83 Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976

79/	Autorisation de transport, de détention et d'utilisation d'animaux vivants d'espèces protégées.	Code de l'Environnement, art. L411 et L412 Décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 Arrêté ministériel du 22 décembre 1999 Arrêté ministériel du 30 juin 1998
80/	Autorisation relative aux animaux vivants des espèces de faune figurant aux annexes de la Convention de Washington et des règlements (CE) (n° 338/97 et n° 939/97).	Arrêté du 30 juin 1998
81/	Autorisation de détention de loups, et attribution des numéros d'identification de ces animaux.	Arrêté du 19 mai 2000
82/	Arrêtés d'autorisation d'ouverture des établissements autres que les élevages de gibier.	Code de l'Environnement, art. R213-5 à R213-19
83/	Délivrance des certificats de capacités aux responsables de ces établissements.	Code l'Environnement, art. R213-4
<b><u>CONSIGNATION – RAPPEL – RESIDUS - CONTAMINANTS</u></b>		
84/	Consignation ou rappel d'un lot de produits alimentaires, d'un lot d'animaux ou de denrées animales ou d'origine animale susceptibles de présenter un danger pour la santé publique.	Code Rural, article L. 232-2 Code de la Consommation, art. L.218-4 à L.218-5
<b><u>D – SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS</u></b>		
85/	Arrêtés relatifs à l'inspection sanitaire et qualitative des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale et fixant les normes sanitaires auxquelles doivent satisfaire les denrées animales ou d'origine animale pour être reconnues propres à la consommation humaine.	Code Rural, art. R.* 231-1 à 231-59
86/	Arrêtés de fermeture d'un établissement (préparant, traitant, transformation, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale) susceptible de présenter une menace pour la santé publique ou d'arrêt d'une ou plusieurs activités au sein de l'établissement.	Code Rural, article L. 233-1
87/	Arrêtés fixant la liste des abattoirs autorisés à recevoir des animaux destinés à être abattus d'urgence.	Arrêté ministériel du 9 juin 2000
88/	Agrément technique et sanitaire des véhicules routiers, destinés au transport des denrées périssables sous température dirigée et agrément sanitaire des voitures boutiques et engins non dotés d'isolation thermique.	Arrêté ministériel du 20 juillet 1998
89/	Récépissés de déclaration et attribution de marque de salubrité pour les : - Etablissements de congélation - Etablissements de restauration collective à caractère social - Points de vente	Arrêté ministériel du 26 juin 1974 Arrêté ministériel du 29 septembre 1997 Arrêté ministériel du 9 mai 1995
90/	Agrément sanitaire et technique des centres conchylicoles d'expédition et de purification.	Code Rural, art. R.* 231-35 à 231-59
91/	Délivrance des agréments des établissements mettant sur le marché des denrées animales ou d'origine animale.	Code Rural, art. L. 233-2 Arrêté ministériel du 28 juin 1994
92/	Autorisations de commercialisation d'animaux, de viandes et de produits transformés à base de viande de certaines espèces de gibier en période de fermeture de la chasse.	Arrêté ministériel du 12 août 1994



93/	Dispense à l'agrément sanitaire pour les établissements mettant sur le marché des viandes ou des produits à base de viande et des produits laitiers.	Code Rural, art. L. 233-2 Arrêté ministériel du 8 septembre 1994 modifié Arrêté ministériel du 8 février 1996
94/	Suspension de la dispense à l'agrément en cas d'infraction.	Arrêté du 8 septembre 1994 Arrêté du 8 février 1996
95/	Dérogation pour l'abattage des volailles à usage gastronomique traditionnel reconnu et de certains gibiers d'élevage à plumes.	Arrêté ministériel du 14 janvier 1994
96/	Dérogation pour les abattoirs de volailles de faible capacité.	Arrêté ministériel du 14 janvier 1994
97/	Décision portant remboursement de la valeur d'échantillon de denrée animale ou d'origine animale prélevé en vue d'examen de laboratoire.	Code Rural, art. R.* 231-8 Décret 070-1034 du 29 octobre 1970
<b>E – EQUARRISSAGE</b>		
98/	Autorisations et retrait d'autorisation de détention de carcasses avec colonnes vertébrales.	Arrêté ministériel du 17 mars 1992
99/	Arrêtés portant réquisition d'une société d'équarrissage.	Code Rural, article L. 226-1 Décret n° 96-1229 du 27 décembre 1996
100/	Attestations du service fait auprès du CNASEA en matière de prestations du service public de l'équarrissage.	Loi n° 96.1139 du 26 décembre 1996 Décret n° 96.1229 du 27 décembre 1996
101/	Agrément des établissements visés par le règlement 1774/2002.	Arrêté ministériel du 1 <sup>er</sup> septembre 2003
<b>DECHETS ANIMAUX</b>		
102/	Autorisations de s'approvisionner pour la nourriture des animaux, dans les abattoirs publics, en viandes et abats à l'état cru, saisis comme impropres à la consommation humaine.	Arrêtés ministériels du 3 mai 1957 et du 25 septembre 1962. Arrêté ministériel du 22 mars 1985 Arrêté ministériel du 30 décembre 1991
103/	Dérogation à l'utilisation de déchets animaux pour l'alimentation d'animaux de zoo ou de cirque, d'animaux à fourrure, de chiens de meute d'équipage.	Arrêté ministériel du 30 décembre 1991
104/	Dérogation à l'utilisation de déchets animaux pour l'alimentation des vémunières.	Arrêté ministériel du 30 décembre 1991
105/	Dérogation à l'utilisation de déchets animaux pour des besoins spécifiques.	Arrêté ministériel du 30 décembre 1991
<b>F – IMPORTATION – EXPORTATION – ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRE</b>		
106/	Arrêtés et décisions relatives aux importations, échanges intracommunautaires et exportations d'animaux vivants, de produits et denrées animales et d'origine animale.	Code Rural, art. L. 236-1 à L. 236-12
107/	Agrément des opérateurs et centres de rassemblement des animaux vivants.	Arrêté ministériel du 9 juin 1994 Arrêté ministériel du 14 août 2001
<b>G – PHARMACIE VETERINAIRE</b>		
108/	Agrément d'installations de préparation extemporanée d'aliments médicamenteux. Arrêté ministériel du 9 juin 2004	Code de la Santé Publique – art. L 5143-3 et art. R. 5146-50-1 à 5146-50-4

## H – ALIMENTATION ANIMALE

109/ Arrêtés portant dérogation à l'interdiction d'utiliser des eaux grasses et déchets de cuisine pour l'alimentation des porcins et des carnivores domestiques.

Arrêté ministériel du 22 Mars 1985

110/ Agrément des établissements.

Arrêté ministériel du 28 février 2000

Article 2 En outre, délégation est donnée à Madame Christine MOURRIERAS afin de signer toutes ampliations et copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à M. le Préfet.

Article 3 En cas d'empêchement du Dr Christine MOURRIERAS, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée :

- par le Dr Christelle MARIE, inspectrice de la santé publique vétérinaire, adjointe de la directrice,
- par les Drs Catherine ANDRE, Anne MIGNAVAL, Pierre GUERRAULT et Michael ZANDITENAS, inspecteurs de la santé publique vétérinaire,
- par Melle Elise SIONVILLE, MM. Alain FRADET, Daniel COUILLARD, ingénieurs des travaux agricoles
- et pour l'article 88, par M. Daniel FORT, technicien des services vétérinaires
- pour les matières énumérées au paragraphe I - 1, par M. Hubert GUITTENY, chargé de mission, secrétaire général.

Article 4 a présente délégation donnée à Madame Christine MOURRIERAS réserve à la signature de M. le Préfet les correspondances adressées aux Parlementaires et au Président du Conseil Général et les circulaires générales aux Maires.

Le préfet conserve la possibilité d'exercer toute affaire de sa compétence lorsqu'il l'estime opportun.

La directrice départementale rendra compte périodiquement au préfet des décisions intervenues dans les domaines où elle a délégation.

Article 5 L'arrêté préfectoral n° 02.DAEP/1.191 en date du 15 juillet 2002 est abrogé.

Article 6 Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et la directrice départementale des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 27 septembre 2004

Le PREFET,